

PROJET POUR LA FRANCE DE **MARINE LE PEN**



M L'OUTRE-MER

**RESPECT,
TRADITIONS ET MODERNITÉ,**

VOIR LARGE ET LOIN POUR LA FRANCE D'OUTRE-MER
ET SA POLITIQUE DE LA MER





L'OUTRE-MER

**RESPECT,
TRADITIONS ET MODERNITÉ**

VOIR LARGE ET LOIN POUR LA FRANCE D'OUTRE-MER
ET SA POLITIQUE DE LA MER



L'OUTRE-MER

RESPECT, TRADITIONS ET MODERNITÉ

VOIR LARGE ET LOIN POUR LA FRANCE D'OUTRE-MER
ET SA POLITIQUE DE LA MER

- **L'Outre-mer, nouveaux territoires perdus de la République, une France abandonnée depuis près de 15 ans. Une France et des Français auxquels le projet présidentiel de Marine Le Pen restituera tout le respect et toute la place qu'ils n'auraient jamais dû perdre.**

L'Outre-mer, son territoire, ses habitants, sa culture et son histoire bien spécifiques composent, depuis près de cinq siècles, cette France du grand large grâce à laquelle elle dispose du deuxième domaine maritime mondial, ce qui constitue un élément stratégique de notre puissance.

Du dynamisme de l'Outre-mer dépend en partie le rayonnement de la France, sa capacité à tenir sa place de premier plan dans le monde.

Marine Le Pen a un attachement particulier à cette France et à ces Français si éloignés géographiquement de la métropole. Sa première campagne électorale, en 1987, s'est déroulée à la Martinique, et la marraine d'un de ses enfants est, d'ailleurs, martiniquaise.

Ce lien particulier qui unit les Français d'Outre-mer à Marine Le Pen les a conduits à la hisser en tête du

premier tour de la dernière élection présidentielle.

Si les Français d'Outre-mer sont confrontés aux mêmes problèmes que les Français de Métropole, et à bien d'autres encore, plus spécifiques, l'éloignement, fait que ces problèmes sont souvent plus marqués et moins bien pris en compte par les pouvoirs publics. :

- **L'insécurité, faute d'une volonté politique et de moyens, notamment en matière pénale ;**
- **Une immigration hors de contrôle qui déstabilise les sociétés locales et aggrave la délinquance et la criminalité ;**
- **Un pouvoir d'achat insuffisant, inférieur à celui de la Métropole, ce qui constitue une injustice aggravée par la vie chère ;**
- **Un chômage de masse, conséquence d'une absence de poli-**

tique économique adaptée aux spécificités ultra-marines ;

- Une incapacité à maîtriser les frontières, notamment en Guyane et à Mayotte ;
- Des crises sanitaires à répétition aux Antilles et Mayotte.

Les ressources naturelles de l'Outre-mer sont convoitées ou exploitées par des intérêts étrangers et par des États qui veulent se les approprier, ce que facilite la passivité des gouvernements successifs depuis trop d'années. Ainsi, la plu-

part des territoires ultra-marins subissent l'exploitation illégale ou abusive de leurs réserves halieutiques par des pêcheurs provenant des États voisins ou lointains, comme la Chine.

Il est donc tout aussi urgent qu'indispensable de définir et de mettre en œuvre une politique ambitieuse pour l'Outre-mer. Il en va de la qualité des conditions de vie de nos lointains compatriotes, de la souveraineté et du rayonnement de la France.

■ **Les Français d'Outre-mer ont toujours combattu pour préserver la liberté**

Nombreux furent les soldats issus d'Outre-mer qui combattirent durant la Seconde Guerre mondiale, volontaires antillais et réunionnais qui s'illustrèrent dans la « poche de Royan », ou Polynésiens et Calédoniens formant le Bataillon du Paci-

fique qui s'est couvert de gloire à Bir Hakeim. Quant au Guyanais Félix Eboué, il plaça le Tchad, dont il était gouverneur, sous l'autorité du général de Gaulle dès l'appel du 18 juin. Il sera la troisième personnalité à être fait Compagnon de la Libération.

■ **La présidente de la République portera une attention particulière à l'Outre-mer**

Le chef de l'État présidera le Conseil de l'Outre-mer, qui se réunira au moins deux fois par an pour garantir la parfaite mise en œuvre

de la politique menée en faveur de nos compatriotes ultramarins et de leurs territoires.

■ **Un grand ministère d'État de la France d'Outre-mer et de la politique maritime**

La nécessité de redonner toute sa place aux Français d'Outre-mer et

à ses territoires exige qu'un grand ministère soit créé. Depuis trop

longtemps, le peu d'intérêt, voire le mépris, manifesté par les gouvernements successifs, jusqu'à Emmanuel Macron, pour l'Outre-mer s'est traduit par le déclassement du ministère de l'Outre-mer dans la hiérarchie ministérielle.

Un grand ministère d'État marquera l'attention portée à cette partie de la France et à ces Français.

Ce rattachement de la politique maritime à ce ministère tient au fait que la plus grande part du domaine maritime français dépend des départements, régions et collectivités

d'Outre-mer.

Le ministre d'État de la France d'Outre-mer et de la politique maritime veillera à ce que toutes les questions dont il a la charge soient parfaitement prises en compte par les autres départements ministériels. Le ministre d'État pourra être assisté par un ou deux secrétaires d'État de missions, chargés de sujets précis à régler en un temps limité.

Ce ministère animera un comité de pilotage de la départementalisation de Mayotte.

■ **Le développement de l'Outre-mer nécessite une vision et une visibilité à court, moyen et long termes incarnées par le vote d'une grande loi-programme pour 15 ans**

L'étendue des problèmes à résoudre, la nécessité d'agir et de créer les conditions favorables à un développement économique pérenne, la nécessité de mieux valoriser les atouts de l'Outre-mer, imposent d'inscrire la politique dont elle bénéficiera dans une loi-pro-

gramme portant sur une longue période.

Une telle loi-programme témoignera de l'ampleur de l'engagement en faveur des Français d'Outre-mer et de la volonté de mettre en œuvre toutes les dispositions qui seront votées.

■ **La souveraineté de la France sur son espace maritime doit être restaurée**

Alors que la scène internationale connaît des évolutions géopolitiques et géostratégiques majeures, la puissance que confère à la France l'immensité de son espace maritime constitue un atout considérable au plan diplomatique,

militaire et économique. Faute de volonté politique, la souveraineté de la France sur ces espaces est de plus en plus menacée. Pour la rétablir et la garantir, il est indispensable de disposer des équipements de surveillance et d'inter-

vention adaptés à cette immensité. Il est tout aussi indispensable que les forces armées et les forces de sécurité présentes Outre-mer soient en nombre suffisant.

À l'heure actuelle, la protection des approches maritimes, tant en Métropole qu'Outre-mer et la protection des espaces maritimes sont très insuffisantes pour faire face aux menaces de plus en plus élevées auxquelles la France est confrontée : intrusions dans les eaux territoriales, exploitation illicite de ressources, trafics de marchandises, de drogue, filières d'immigration clandestine, etc. La doctrine de protection, qui date du milieu des années 1980, est totalement inadaptée à la situation présente. Le plan de relance n'a pas pris en compte la nécessité de commander de nouveaux moyens

aériens et navals, ce qui illustre le désintérêt du Gouvernement pour l'Outre-mer et les mers françaises.

Il convient donc de repenser la doctrine et le format de la protection des approches maritimes et des espaces maritimes. Les bâtiments de la Marine nationale, les avions de patrouille et les drones doivent être en nombre suffisant pour assurer une protection efficace des intérêts de la France. Le programme en cours et à venir, composé de Patrouilleurs Antilles-Guyane et des futurs Bâtiments de surveillance et d'intervention maritimes, sera insuffisant pour faire face aux menaces. Dans le cadre de la prochaine loi de programmation militaire, l'objectif sera de doter à minima chacun des territoires d'un navire de « souveraineté » et de moyens aériens.

■ **La maîtrise des frontières est un enjeu de premier plan** **Outre-mer**

L'incapacité de l'État à maîtriser ses frontières compromet gravement le développement économique de l'Outre-mer, en laissant toutes sortes de trafics prospérer, et favorise l'immigration illégale qui outre les problèmes d'insécurité qu'elle engendre, déstabilise socialement et économiquement certains territoires d'Outre-mer. La population de Mayotte a été multipliée par cinq en moins de quarante ans. Selon l'INSEE, près d'un habitant sur deux est étranger et

plus des trois quarts sont en situation irrégulière. La délinquance et la criminalité sont hors contrôle, tandis que des bandes font régner l'anarchie et un climat de terreur, contraignant nos compatriotes à vivre dans la peur.

L'Outre-mer bénéficiera des mesures prévues dans le projet de loi sur l'immigration qui sera soumis à référendum dès l'élection de Marine Le Pen. Figure notamment dans ce projet de loi : la fin du droit

du sol, la priorité nationale pour l'accès à l'emploi et au logement social, le fait de réserver les prestations familiales aux foyers dont au moins un des parents est français, de réserver les prestations de solidarité aux Français et aux étrangers pouvant prouver cinq années équivalent temps plein de travail en France, le remplacement de l'aide médicale d'État par une aide médicale vitale. Le projet de loi contient également des dispositions qui permettront l'éloignement effectif des clandestins, des étrangers condamnés pour crimes ou délits graves, ainsi que des auteurs de troubles à l'ordre public, tant insécurité et immigration sont intimement liées en Outre-mer.

En matière de sécurité, les Ultramarins bénéficieront des moyens qui seront inscrits dans la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité, d'un montant de 7,5 milliards. Cela permettra :

- **Une augmentation substantielle des effectifs de la Police aux frontières pour les adapter aux enjeux de sécurité en Guyane et à Mayotte ;**
- **Le renforcement des moyens d'intervention sur les cours d'eau guyanais, pour lutter efficacement contre l'immigration illégale et les trafics venant du Brésil et du Surinam ;**
- **L'augmentation des effectifs**

des policiers de l'Office anti-stupéfiant (OFAST) aux Antilles ;

- **Le déploiement, à Mayotte, des moyens maritimes et aériens permettant d'assurer la permanence de la surveillance des eaux territoriales et des approches maritimes ;**
- **Une diplomatie plus ferme avec le Brésil, le Surinam et les Comores en matière de lutte contre les trafics et l'immigration clandestine. La délivrance des visas pour se rendre dans les territoires ultramarins sera conditionnée à l'acceptation par les pays tiers de la reprise de leurs ressortissants en situation irrégulière.**

Afin de favoriser le recrutement de Français d'Outre-mer dans la gendarmerie, la police nationale et les polices municipales, des écoles de formation aux métiers de la sécurité seront créées Outre-mer.

En outre, à Clipperton, la seule île française dans le Pacifique nord et aux îles Éparses, qui entourent Madagascar, une présence française suffisante sera assurée pour dissuader les convoitises dont elles font l'objet.

■ Le développement économique de l'Outre-mer est une priorité

Le développement économique de l'Outre-mer n'est pas assez ancré à celui de la Métropole ni assez adapté aux spécificités de chacun de ces territoires.

L'ambition portée par le projet de Marine Le Pen a plusieurs objectifs :

- Construire une économie permettant de créer des emplois en Outre-mer.
- Augmenter un pouvoir d'achat

insuffisant par rapport à la Métropole.

- Développer le localisme.
- Renforcer les liens économiques avec les voisins des territoires français d'Outre-mer.
- Consolider la place de leader mondial de la France dans les domaines de l'économie de la mer.

■ Créer les conditions pour attirer des investissements

L'Outre-mer doit devenir un espace recherché pour les investisseurs. Il faut donc créer les conditions qui favorisent l'investissement, gage de développement économique. Les dispositifs qui ont fait leur preuve par le passé, comme ceux instaurés par les lois Pons et Girardin de 1986 et 2003 et Perben de 1994 seront rétablis. Les dispositifs de défiscalisation seront évalués tous les trois ans et, le cas échéant, ajustés pour éviter les effets d'aubaine.

Toute une série d'autres dispositions complémentaires permet-

tront de renforcer l'attractivité économique de l'Outre-mer et la création de nouveaux emplois, ainsi que d'assurer la relance des secteurs les plus en difficulté comme le BTP et le tourisme. Parmi elles :

- La nomination d'un haut-commissaire à la coopération économique ;
- La création d'une Agence pour les investissements Outre-mer qui s'appuiera sur les ressources de Business France pour assurer la promotion de l'économie d'Outre-mer.

■ Réformer l'octroi de mer afin de faire baisser le coût de la vie

En Guadeloupe, en Martinique, à la Guyane, à la Réunion et à Mayotte, une taxe particulière, l'«octroi de

mer », est appliquée aux importations de biens et, dans certaines conditions, aux biens produits lo-

calement. À cette taxe nationale, peut être ajouté un « octroi de mer régional » si les conseils régionaux concernés — et à Mayotte, le conseil départemental — en votent l'instauration. Créée en 1670, l'octroi de mer avait pour objectif de protéger les productions locales face aux importations. Or, elle a eu pour conséquence de renchérir le coût des biens pour le consommateur.

L'octroi de mer sera réformée pour faire baisser le coût de la vie. Elle restera applicable pour les produits entrant en concurrence avec ceux fabriqués dans les cinq départements concernés ainsi que pour tous les produits importés

des pays non membres de l'Union européenne. Une réforme de l'octroi de mer exonérant les produits français et de l'Union européenne permettrait de redonner du pouvoir d'achat aux habitants d'Outre-mer. **La perte de recettes pour les collectivités locales qu'entraînera cette réforme sera compensée à l'euro près par une augmentation de leur dotation globale de fonctionnement.**

S'agissant des produits énergétiques, les Ultramarins bénéficieront, comme en Métropole, de la baisse de la TVA. Cette baisse prendra en compte les taux particuliers appliqués dans certains de ces territoires.

Développer l'économie bleue

L'économie de la mer repose avant tout sur les compétences et les savoir-faire, mais aussi sur des investissements ou des programmes créés par l'État ou les collectivités. Pour conserver et renforcer la place qu'occupe la France dans l'économie bleue, il est nécessaire :

- De développer les filières académiques, industrielles et professionnelles de tous les métiers liés à la mer – de l'ingénierie sous-marine à l'énergie, en passant par les biotechnologies ou la robotique, entre autres.
- De mieux exploiter les ressources halieutiques de l'immense espace maritime français,

notamment en favorisant le développement de la pêche en haute mer et de la pêche artisanale, le tout dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

- De favoriser l'investissement et l'innovation dans l'aquaculture en mer, filière d'avenir, prometteuse créatrice d'emplois, favorisant l'indépendance et la sécurité alimentaires tant en Métropole qu'Outre-mer.
- De moderniser les infrastructures portuaires. À la Réunion, la construction d'un nouveau port de marchandises et la création de capacités portuaires adaptées aux différentes formes de

tourisme permettraient de lui donner des atouts nouveaux dans la compétition économique internationale. A Saint Pierre et Miquelon, le développement d'une filière d'entretien des bateaux de croisière pourrait renforcer l'activité économique. En Guyane, la possibilité d'accroître les capacités portuaires existantes sera étudiée.

- De faire de Mayotte la base arrière du projet gazier du Canal du Mozambique porté par TotalEnergies et d'autres entreprises gazières et pétrolières.
- D'introduire dans la loi-programme pour l'Outre-mer la possibilité de mener des opérations de prospection, particulièrement pour les terres rares qui sont des

actifs stratégiques du XXI^e siècle.

- De soutenir la recherche scientifique afin de permettre le développement économique et l'exploitation intelligente et durable des ressources maritimes.
- Pour renforcer les atouts dont dispose la France grâce à ces territoires d'Outre-mer et à son immense domaine maritime, le projet de création d'une Agence européenne de la mer, pour favoriser les coopérations, sera proposé aux États européens, membres ou non de l'Union européenne.
- De soutenir la montée en gamme du secteur du tourisme Outre-mer pour attirer davantage les voyageurs étrangers dotés d'un fort pouvoir d'achat.

■ Développer des filières locales créatrices d'emplois et de ressources économiques

Les richesses et les ressources de l'Outre-mer constituent des atouts de premier plan pour l'économie nationale. C'est par exemple le cas de l'agriculture tropicale et des programmes de recherche qu'elle suscite. Il est donc vital de créer de nouvelles opportunités et de soutenir le développement économique de nos concitoyens du grand large. À cette fin, les mesures suivantes seront prises :

- Soutenir la montée en gamme du secteur du tourisme Outre-mer pour attirer davantage les voyageurs étrangers dotés d'un fort pouvoir d'achat, particulièrement dans les Antilles et le Pacifique.
- L'organisation d'une consultation locale sur le programme d'exploitation aurifère en Guyane, parallèlement au renforcement de la lutte contre

l'orpaillage illégal.

- L'instauration d'une taxe sur l'exploitation des ressources minières ou fossiles Outre-mer dont le produit sera affecté aux collectivités locales. L'exploitation de ressources nouvelles ne sera possible qu'à la condition qu'elle respecte un haut niveau d'exigences environnementales.

- Le soutien public à la création ou au développement d'activités de transformation des produits de la pêche et de l'agriculture.

- Favoriser la diversification de l'économie de chacun des territoires d'Outre-mer, notamment dans les technologies de l'information et de la communication.

■ Préserver les financements européens à destination de l'Outre-mer

Lors des négociations pour les fonds européens de la période 2028-2034, le Gouvernement veillera à ce que les enveloppes consacrées au fonds européen de développement régional (FEDER) et au programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) qui soutiennent l'agriculture d'Outre-mer soient d'un montant

suffisant sans pénaliser d'autres politiques de soutien, comme c'est le cas dans le cadre des fonds européens pour la période 2021-2027. En effet, pour la période actuelle, l'enveloppe consacrée à la politique agricole commune (PAC) a été ponctionnée au profit d'autres programmes, cela au détriment des agriculteurs métropolitains.

■ Restaurer l'école Outre-mer

L'éducation fait l'objet d'un livret. Les principales mesures qu'il propose sont :

- **La restauration du principe de transmission : des valeurs, de l'Histoire de France et son Outre-mer, de notre patrimoine de savoirs et de culture.**

- **La restauration de l'autorité du maître et de l'institution scolaire.**

- **La restauration de l'efficacité**

du système éducatif.

- **La restauration de la sérénité à l'école.**

Cela se traduira par la priorité donnée à l'enseignement primaire, une réforme du collège, une meilleure orientation des élèves.

Toutes les dispositions du programme présidentiel relatives à l'éducation trouveront à s'appliquer Outre-mer. Cela permettra de remédier aux handicaps propres à

ces territoires par rapport à la Métropole : les taux d'illettrisme, de décrochage scolaire et de sortie du système sans diplôme y sont plus élevés qu'en Métropole.

Ces problèmes expliquent en partie le chômage massif qui touche les jeunes, deux fois plus important qu'en Métropole.

La création d'internats pour les collégiens et les lycéens, offriront

de meilleures conditions d'étude aux élèves pour qui cette solution est la meilleure, voire la seule, chance de réussir.

Pour les élèves et les étudiants qui poursuivent leur scolarité ou leurs études en Métropole sans leurs parents, ils auront la garantie de pouvoir être hébergés dans un internat ou dans le parc de résidences universitaires.

■ La situation du système scolaire en Guyane et à Mayotte nécessite un effort particulier

Les difficultés auxquelles sont confrontés les élèves dans ces territoires nécessitent :

- Une diminution des effectifs des classes de primaires en Guyane et à Mayotte.
- Un renforcement des heures de français à l'école primaire et au collège, à Mayotte.
- La mise en place de cours de français obligatoires et gratuits pour les parents d'élèves ne maîtrisant pas ou mal notre langue.
- Un plan de construction d'écoles et de collèges soutenu et impulsé, si les collectivités

locales concernées sont défailtantes, par les recteurs et les préfets.

- Un recrutement, au-delà de ce qui est prévu, grâce à des concours locaux, des enseignants du premier degré.
- La mise en œuvre des mesures issues du référendum sur l'immigration, et en particulier le retour des MNA clandestins de Mayotte dans leur pays d'origine.

En outre, les formations aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme seront favorisées pour mieux répondre aux besoins de ces secteurs d'activité.

■ Agir en faveur de la santé des Français d'Outre-mer

Les Français d'Outre-mer souffrent plus de certaines pathologies que leurs concitoyens de Métropole.

Cela est dû, pour certaines, à des modifications des habitudes alimentaires ou à des maladies virales telles

que la dengue ou le chikungunya, ou encore à l'exposition à des produits ou émanations toxiques tels que le chlordécone, le mercure ou les algues sargasse. En outre, les comorbidités liées à l'obésité et au diabète y sont plus fréquentes.

Les Français d'Outre-mer bénéficieront de la grande loi santé dotée de 20 milliards d'euros que propose Marine Le Pen. Cette loi permettra de mieux rémunérer les personnels soignants et d'investir dans des matériels d'avenir. Au-delà de ce que prévoira cette loi, pour mieux soigner les Ultramarins, il est nécessaire :

- **De redonner aux soignants d'Outre-mer des conditions de travail dignes et décentes, et redonner un sens à leur mission en les délivrant de contraintes bureaucratiques insupportables.**
- **D'accroître les investissements en faveur des hôpitaux publics. En Outre-mer comme en Métropole, les Agences régionales de santé (ARS) seront supprimées pour débureaucratiser le système de santé et rendre aux préfets le pilotage de la politique sanitaire.**
- **De développer l'accès et étendre la pratique de la télémedecine, indispensable compte tenu de la géographie de ces territoires.**

S'agissant du chlordécone, un comité médical et scientifique sera chargé de dresser le bilan des pathologies

provoquées par ce produit, de la pollution des sols, pollution de l'eau, pollution de la mer et de faire des propositions aux pouvoirs publics afin de dégager des solutions pour remédier aux conséquences de l'utilisation irresponsable de ce pesticide.

Dans le cadre de la Convention de Montego Bay et des décisions prises lors de la Conférence internationale sur les sargasses qui s'est tenue en Guadeloupe des 23 au 26 octobre 2019, l'État, qui a confié à la région Guadeloupe le rôle de chef de file pour traiter ce problème, veillera à ce que tout soit mis en œuvre pour résoudre les problèmes causés par ces algues. On ne peut que déplorer que le Gouvernement actuel, comme ces prédécesseurs, n'ait pas élaboré un grand plan « sargasses », tout comme il l'a fait en Métropole pour s'attaquer au fléau des algues vertes.

L'État appuiera les collectivités locales des Antilles et de Mayotte pour qu'elles permettent aux habitants de ces départements qui n'ont pas accès à l'eau dans leurs logements – soit un tiers de la population – de bénéficier enfin de ce service de première nécessité.

L'État veillera à ce que les réseaux d'eau potable, d'assainissement et le traitement des eaux usées fassent l'objet des investissements nécessaires dans un délai réduit à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Mieux utiliser le Service militaire adapté pour favoriser l'insertion des jeunes

Le Service militaire adapté (SMA) offre une seconde chance aux jeunes hommes et femmes de 16 à 25 ans. Le SMA leur permet d'acquérir des compétences professionnelles et sociales, de sortir de l'illettrisme, d'améliorer leur santé.

L'efficacité du SMA est attestée par un taux d'insertion professionnelle des jeunes qui en ont bénéficié

proche de 80%.

Mais seuls 6 000 jeunes s'engagent dans un SMA chaque année. Comme il est parfois leur seule solution pour parvenir à s'assurer un avenir, il convient d'offrir plus de places pour permettre à davantage de jeunes de trouver leur place dans le monde du travail.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Lors des référendums des 4 novembre 2018, 4 octobre 2020 et 12 décembre 2021, les Néo-Calédoniens se sont prononcés pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française. Il n'en demeure pas moins que Marine Le

Pen, dès son élection à la Présidence de la République, leur proposera l'ouverture de discussions pour faire évoluer le statut de la Nouvelle-Calédonie afin de renforcer l'unité.

Améliorer le système de santé et indemniser les victimes des essais nucléaires en Polynésie

Le système de santé de la Polynésie française doit être porté au niveau de celui de la Métropole. Les engagements pris à l'égard des

Polynésiens qui ont été victimes des essais nucléaires doivent être tenus.

Protéger des écosystèmes exceptionnels

La France d'Outre-mer est présente tout autour du globe, et de ces territoires variés découle une richesse exceptionnelle en termes de biodiversité et d'écosystèmes complexes. Il en va de notre avenir et de notre

responsabilité de protéger cette nature remarquable. Des jungles de Guyane aux récifs coralliens du Pacifique, l'État, en s'appuyant sur les collectivités locales, sera garant de la préservation des aires protégées,

tout en luttant sans relâche contre la pêche illégale, le braconnage, les trafics, l'orpaillage clandestin, la pollu-

tion sauvage ou les espèces envahissantes.

■ Mieux faire connaître la culture de l'Outre-mer

Les produits agricoles d'Outre-mer seront mis à l'honneur dans les écoles à l'occasion d'une journée consacrée chaque année à la connaissance de ces territoires, à leur culture et à leur gastronomie.

La privatisation de l'audiovisuel public ne concernera pas les chaînes de télévision et de radio du réseau « La Première » détenu par France Télévisions.

En parallèle, L'État mènera une politique de soutien à la création culturelle locale, favorisant non seulement le lien entre l'Outre-mer et la métro-

pole, mais également le rayonnement international de la France. Le Service National du Patrimoine qui sera mis en place trouvera toute sa place en Outre-mer afin d'entretenir le riche et spécifique patrimoine matériel et naturel de la France ultramarine. Ouvert à tous les jeunes de 18 à 24 ans sur la base du volontariat, il permettra d'œuvrer à la restauration, à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel et naturel de la France, en échange d'une indemnité (au même titre que le service civique) et d'un accès privilégié à certains emplois liés au patrimoine.

■ Une vision à court, moyen et long terme dans une grande Loi de programme sur 15 ans

L'Outre-mer connaît les mêmes maux que la Métropole. Rattachées par une communauté d'histoire et de destin, la France de métropole et celle d'Outre-mer sont intimement liées par les choix politiques qui détermineront l'avenir de notre belle nation. L'individualisme, le renonce-

ment, le clientélisme doivent laisser la place à une vision haute et généreuse qui garantisse à chacun une sécurité personnelle et matérielle, une égalité des chances et des possibilités d'épanouissement individuel et collectif.

■ Le monde attend la France et la France doit se saisir de son destin ultra-marin pour parler de nouveau au monde.

Parce que la puissance et le rayonnement viendront de la mer, Marine Le Pen fera de l'Outre-mer le cœur de son projet pour la France.

Avec elle, l'Outre-mer, dans toute sa diversité, trouvera un destin de premier plan.

La France a eu tant de
présidents de la République
« terriens » qu'elle pourrait
faire demain le choix d'une
présidente « Marine ».

MARINE LE PEN
CANDIDATE
À LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



“ÉLUE PRÉSIDENTE, JE PORTERAI UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'OUTRE-MER EN CRÉANT **UN GRAND MINISTÈRE D'ETAT.**”

REJOIGNEZ
LA CAMPAGNE :



NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX :



M
la France
www.mlafrance.fr